

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 12 MAI 2026**

L'an deux mille vingt-six, le douze mai à vingt heures trente minutes, se sont réunis les membres du Conseil Municipal sous la présidence de Madame Catherine COPITET, Maire de LAVAU, sur la convocation qui leur a été adressée.

Présents : MMmes Catherine COPITET, Régis PACKO, Béatrice GROS, Julie FRAGNIERE, Dominique GRISEY, Fabienne TRUFFÉ, Pierre RODRIGUEZ, Béatrice LACULLE, , Fabienne ZAMPAGLIONE, Anne-Marie SEURAT, Frédéric CANASTRA.

Excusés : Céline LOURDEL pouvoir à M régis PACKO
Jean-Luc PERRY pouvoir à Catherine COPITET - Thierry GIROT pouvoir à Beatrice GROS
Baptiste BODIE

Secrétaire de séance : Monsieur Régis PACKO

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

1-APPROBATION DU CONSEIL DU 02 AVRIL 2026

Approuvé à l'unanimité

2-RENOUVELLEMENT DES MEMBRES DE LA COMMISSION COMMUNALES DES IMPOTS DIRECTS (CCID)

Madame le Maire expose, suite aux dernières élections municipales, et conformément au Code général des Impôts, une commission nommée CCID doit être instituée.

Elle est composée : du Maire (Présidente)

-6 commissaires titulaires et 6 suppléants

Néanmoins, la DGFIP demande au conseil municipal de leur proposer une liste de contribuables, en nombre double.

Rôle de cette commission :

Elle donne chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensées par l'administration fiscale. Les missions de cette instance de concertation sont essentielles pour le dynamisme des bases fiscales de la collectivité et donc de sa ressource fiscale. Connaître son rôle et son fonctionnement conduit à un meilleur rendement de la matière fiscale de la collectivité.

Ainsi, je vous propose la liste suivante :

-Régis PACKO

-Béatrice GROS

-Thierry GIROT

-Dominique GRISEY

-Fabienne TRUFFE

-Pierre RODRIGUEZ

-Béatrice LACULLE

-Baptiste BODIE

-Fabienne ZAMPAGLIONNE

-Jean Luc PERRY

-Anne-Marie SEURAT

-Céline LOURDEL

-Jean-Marie BROUILLARD

-Isabelle GRISEY

-Anne LALANDE

-Yves DAUVET

-Céline PHILIPPE

-Jean François SOULARD

-Jérôme COPITET

-Laurence DAUNE

-Mireille LORENTE

-Dominique COVERSAT

-Frédérique CANASTRA

-Pascal BODIN

A l'unanimité, le conseil municipal

APPROUVE la liste proposée ci-dessus

2/ DESIGNATION DU REPRESENTANT A LA CLECT (commission locale d'évaluation des charges transférées) de TCM

Madame le Maire souligne l'importance de la CLECT, dont la mission est d'assurer une répartition équitable des charges financières entre les communes et la communauté, en garantissant transparence et neutralité dans l'analyse des données.

Désignation d'un membre du conseil : Thierry GIROT

Le conseil municipal valide la nomination de M. Thierry GIROT en qualité de représentant au sein de la CLECT de TCM.

3/ INFORMATION - GESTION DE LA SALLE SOCIO CULTURELLE

Madame le Maire souligne l'importance de réévaluer la gestion de la location de la salle socio-culturelle, fréquentée par une cinquantaine de personnes.

Actuellement, cette organisation implique des coûts significatifs et une charge administrative importante pour les agents communaux, dont le temps pourrait être mieux consacré à des tâches essentielles comme l'état des lieux à l'entrée et à la sortie des locaux.

Dans ce contexte, il convient de s'interroger sur la pertinence de maintenir ce système.

Par ailleurs, l'état des lieux, réalisé par un agent lors de la remise des clés, a été validé à l'unanimité. Les permanences du week-end, assurées par les adjoints et la Maire, sont également maintenues pour chaque location.

4/ JOURS ET HORAIRES DE TONTE EN WEEK END

Mme le Maire porte à la connaissance du conseil municipal sa volonté de modifier, par arrêté municipal, les horaires d'utilisation des matériels bruyants sur le territoire communal.

Les retours des administrés, notamment ceux dont l'activité professionnelle s'exerce du lundi au samedi, révèlent en effet une difficulté récurrente à tondre leur pelouse le dimanche matin.

Sur la base des textes suivants :

- le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L2212-2 ;
- le Code de la santé publique, et notamment ses articles L1311-1 et suivants ;
- le Code de l'environnement ;
- l'arrêté préfectoral du 13 février 2025 relatif à la réglementation des bruits de voisinage ;

et considérant la nécessité de procéder à cette modification,

Mme le Maire sollicite l'avis du conseil municipal sur la proposition suivante :

Les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteur thermique ou électrique ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

- le dimanche, de 10 heures à 12 heures.

Le conseil municipal souhaite cependant examiner plus en détail cette question et en débattre lors de sa prochaine séance.

6/ DIA

Le Conseil Municipal prend connaissance des déclarations d'intention d'aliéner instruites dans le cadre de la délégation au Maire :

*Propriété située Lavau Cadastrée AH186

*Propriété située 4 Voie aux Brebis ; Cadastrée AI 29

7/ Nomination d'un correspondant défense

Madame le Maire informe le conseil municipal, qu'il est indispensable de désigner un correspondant de défense et rappelle son rôle :

Créée en 2001, par le secrétaire d'État à la Défense et aux Anciens Combattants, la fonction de correspondant défense a vocation à développer le lien armée nation et promouvoir l'esprit de défense. Le rôle du correspondant défense est essentiel pour associer pleinement tous les citoyens aux questions de défense.

Un réseau de défense renforcé sur le territoire national

En tant qu'élu local, il peut en effet mener des actions de proximité efficaces. Au sein de chaque conseil municipal. Il est désigné un interlocuteur privilégié des administrés et des autorités civiles et militaires du département et de la région sur les questions de défense.

À l'occasion du renouvellement des conseils municipaux, le ministre de la Défense a souhaité que ce réseau, étendu à l'ensemble des communes en France, soit maintenu et renforcé.

Les correspondants défense remplissent une mission de sensibilisation des concitoyens aux questions de défense. Ils sont les acteurs de la diffusion de l'esprit de défense dans les communes et les interlocuteurs privilégiés des autorités civiles et militaires du département et de la région. Ils s'expriment sur l'actualité défense, le parcours citoyen, le devoir de mémoire, la reconnaissance et la solidarité.

Les correspondants de défense doivent pouvoir apporter des informations sur l'actualité défense.

Nos concitoyens expriment des attentes en matière d'information sur les opérations conduites par les forces, les armées françaises sur le territoire national et à l'étranger, l'effort de défense de la France (impact économique, social et technologique de la défense), ou encore les modalités d'accès aux emplois civils et militaires de la Défense.

Les correspondants défense agissent en tant que relais pour comprendre le parcours citoyen. Ils doivent pouvoir expliquer l'engagement dans l'armée d'active, les périodes d'initiation ou de perfectionnement à la défense, le volontariat et la réserve militaire constituant des activités accessibles à tous les jeunes désireux de prendre part à la défense.

*Les correspondants défense ont un rôle **pédagogique sur le devoir de mémoire, la reconnaissance et la solidarité**. L'enseignement de défense, première étape du parcours citoyen, est étroitement lié à l'histoire de notre pays, et notamment aux conflits contemporains.*

La sensibilisation des jeunes générations au devoir de mémoire en constitue l'un des éléments essentiels.

Dominique GRISEY, ancien militaire se propose pour le poste de correspondant défense

8/Changement de date du prochain conseil municipal

L'élection des sénateurs est prévue pour le dimanche 27 septembre 2026 ; ainsi le Conseil doit se réunir obligatoirement le 5 juin prochain pour la désignation des conseillers au vote des sénateurs.

Madame le Maire a communiqué le contenu d'un courrier émanant de la préfecture de l'Aube, précisant que la date de réunion du conseil municipal qui se tiendra le 5 juin 2026 à 19 heures, et non le 11 juin 2026 comme initialement prévu.

TOUR DE TABLE :

Mme le Maire informe :

Notre collectivité est représentée au sein de 7 des 15 commissions communautaires de Troyes Champagne Métropole.

Pour donner suite à la prochaine visite de l'exposition du Prince de Lavau :

Madame Béatrice GROS porte à la connaissance des élus les informations suivantes, consécutives à sa visite au musée d'art moderne ce samedi 23 mai matin :

- Monsieur Blanchegorge interviendra le 23 mai à 17 heures en salle socio-culturelle pour une présentation sous forme de diaporama, d'une durée de trente minutes. Le film documentaire de David Ricaud sera également projeté.
- Une heure d'échange est prévue avec les participants.

Modalités de diffusion et de participation :

- L'événement sera annoncé par affiches (école et bibliothèque) et par voie de presse (boîtes aux lettres des administrés), sans réservation préalable.
- Il est demandé aux agents municipaux d'y assister.

Les enseignants sont invités à relayer cette information dans les cahiers de correspondance des élèves.

Madame Julie FRAGNIERE :

Fête de l'école – Samedi 13 juin 2026, à partir de 9h00

Madame le Maire, en sa qualité de représentante du conseil municipal, sera présente à la Fête de l'école, prévue le 13 juin 2026 dès 9h00. Elle invite les conseillers municipaux à participer à cet événement si leur emploi du temps le permet.

L'organisation se déroulera autour de la salle socioculturelle, dont le site sera privatisé afin de garantir la sécurité des participants.

Madame le Maire a indiqué qu'elle prendra un arrêté municipal en ce sens.

Vide-greniers – Dimanche 14 juin 2026 L'événement se tiendra également à proximité de la salle socioculturelle.

Supports de communication :

- Distribution de flyers en boîtage.

- Affichage sur les panneaux d'information municipale (TCM). Une réflexion sera menée sur les supports complémentaires à mobiliser.

Réglementation des accès Circulation interdite :

Sur la rue de la Fin, de 6h à 18h (blocage complet), ainsi que du 21 Grande rue jusqu'à la mairie.

Fête du village – Samedi 26 et dimanche 27 septembre 2026

Monsieur Dominique GRISET : informe avoir assisté à la réunion sur l'incinérateur de La Chapelle, présidée par Monsieur Dorge, secrétaire général de la Préfecture de l'Aube

Fonctionnement de l'incinérateur : L'activité de l'incinérateur a été limitée cette année.

Pour l'association Aube Durable, la production calorifique reste faible.

Contrôles environnementaux : les analyses réalisées sur l'eau et les sols sont conformes aux attentes.

Les rejets mesurés par l'ARS respectent les normes en vigueur.

Pollution et émissions : Une pollution existe, mais elle s'inscrit dans un contexte historique.

Les taux de dioxines enregistrés sont normaux.

Rappel des consignes de sécurité : Le président du SDEDA a rappelé l'importance de ne pas mettre les bouteilles de protoxyde d'azote dans les poubelles, en raison des risques d'explosion pouvant entraîner l'arrêt de l'incinérateur.

Stockage de ces déchets : La question des bacs de stockage dans les mairies et les déchetteries a été évoquée.

Monsieur le Président a demandé à ce que les agents communaux soient sensibilisés pour déposer ces déchets en déchetterie et non dans les poubelles classiques.

Monsieur Régis Packo informe que, dans le cadre d'un congé maladie, un agent est remplacé par un intérimaire pour une durée maximale de deux mois.

Par ailleurs, les équipes en place assurent la gestion des urgences, bien que des contraintes de technicité et de temps persistent, justifiant le recours à des prestataires externes.

Fin de la séance à 22h14.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire déclare la session close.

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.